## QU'EST-CE QU'UN POINT JUSTICE ?

### Lieu d'accueil permanent

Le Point Justice est un service d'information et de conseil juridique gratuit. C'est un lieu d'accueil confidentiel, permettant d'apporter une aide de proximité aux personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Sa mission est d'accueillir, d'informer et d'aider les habitants dans leurs procédures et démarches en matière de logement, famille, violences...

### Permanences juridiques

Des permanences juridiques y sont tenues par des avocats, notaires, conciliateurs... pour un accompagnement personnalisé. Il agit, grâce aux moyens financiers et logistiques mis en place par la Ville de Ville de Vieux-Habitants et le Conseil départemental de l'accès au droit, en collaboration avec les professionnels du droit et les associations spécialisées.

## DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE

- **Avocats** : ils conseillent le public sur ses droits : droit du travail, droit de la famille, droit de la personne, droit social (séparation, divorce, licenciement, litige avec un organisme...).

- **Notaires :** ils assurent des consultations juridiques sur les sujets touchant notamment à la famille, au couple, aux successions, à l'immobilier, aux entreprises.

- **Huissiers de justice :** ils renseignent sur les procédures civiles d'exécution (signification, recouvrement de pension alimentaire, exécution d'actes, loyers impayés, etc...) et sur les constats d'huissier en diverses matières (conflit de voisinage, de personnes, baux d'habitation, divorce, etc...

- **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) :** il informe en matière de droit de la famille, de violences conjugales et sur les questions en lien avec le droit des étrangers.

**Accueil sur rendez-vous uniquement : contactez votre France Services**.

**point-justice**

informer, orienter, aider

**Gratuit et ouvert à tous**, le Point-justice vous accueille pour vous orienter ou vous aider en toute confidentialité.

### Informer

Sur les droits et les obligations de chacun

### Orienter

Pour un rendez-vous avec un intervenant ou vers des services spécialisés

### Écouter

Quelques soient votre situation ou vos difficultés

point-justice
informer, orienter, aider

CDAD de l'YONNE

# Notice bon de consultation

Vous souhaitez bénéficier d'un bon de consultation gratuite auprès d'un avocat ou d'un huissier.
**Merci de cocher sur le formulaire le professionnel choisi.**

Vous devez justifier que vos ressources ne dépassent pas les plafonds qui vous permettraient de bénéficier de l'aide juridictionnelle totale ou à 55%.
L'aide juridictionnelle est calculée selon la composition de votre foyer, votre revenu fiscal de référence et la valeur de votre patrimoine.

Pour information, pour une personne seule, les plafonds sont les suivants :
Revenu fiscal de référence : 11.580 €
Valeur du patrimoine mobilier : 11.580 €
Valeur du patrimoine immobilier : 34.734 €

Pour obtenir un bon, vous devez remplir le formulaire joint et fournir **IMPÉRATIVEMENT UNE PHOTOCOPIE DE :**
-pièce d'identité: carte national d'identité, titre de séjour
-dernier avis d'imposition

Si vous n'avez pas d'avis d'imposition ou si votre situation a changé depuis votre dernière déclaration d'impôts:
-les justificatifs de vos ressources sur les six derniers mois (bulletins de paye, notification Pôle Emploi, notification CAF, ...).
-les justificatifs de la composition de votre foyer: livret de famille, attestation CAF,…

Vous pouvez transmettre le formulaire et les pièces justificatives, aux adresses ci-dessus, **par mail, par courrier**, ou les **déposer à l'accueil** du tribunal :

CDADY 5, place du Palais de Justice BP 39 89010 AUXERRE

cdad-yonne@justice.fr

Si vous pouvez bénéficier d'un bon, il vous sera renvoyé **par courrier** à votre adresse.
Vous disposerez alors d'un délai de **3 mois** pour l'utiliser pour l'utiliser auprès du professionnel de votre choix établi dans le ressort du tribunal.

point-justice
informer, orienter, aider
CDAD de l'YONNE

# Evaluation des droits à un bon de consultation :

□ Avocat
□ Huissier

Cocher le professionnel sollicité

Nom de naissance: Nom d'usage :

Prénom(s):

Né(e) le: A:

Nationalité: □ Française □ Union Européenne □ Autres: ……

Adresse:

Code Postal: Commune:

Numéro de téléphone:

Adresse mail:

Situation: □ Célibataire □ Marié(e)/ Pacsé(e) □ Divorcé(e) □ Concubin(e) □Veuf(ve)

Nombre de personnes à charge (déclarées sur votre avis d'imposition):

Ressources: □ Revenu fiscal de référence N-1:

**ou** □ Moyenne des revenus des 6 derniers mois (du foyer fiscal):

**et** □ Patrimoine mobilier (montant épargne):

**et** □ Patrimoine immobilier (valeur des biens, sauf résidence principale):

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont complets et exacts.

L'estimation réalisée sur la base de vos déclarations n'est faite qu'à titre indicatif pour l'obtention d'un bon de consultation gratuite.
**Elle n'est pas susceptible de recours et n'ouvre pas droit à l'aide juridictionnelle.**
Si vous devez intenter une action en justice, vous devrez remplir un dossier d'aide juridictionnelle complet, à transmettre au bureau d'aide juridictionnelle compétent.

Fait le, A, Signature